
Extrait des registres de la société populaire de Saint-Flour
(Cantal) relatif à l'hymne patriotique écrit par le citoyen
Fontanier, ex-vicaire épiscopal, lors de la séance du 14 brumaire
an II (4 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Extrait des registres de la société populaire de Saint-Flour (Cantal) relatif à l'hymne patriotique écrit par le citoyen Fontanier, ex-vicaire épiscopal, lors de la séance du 14 brumaire an II (4 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) pp. 269-270;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41552_t1_0269_0000_9;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

tribunal, au vôtre; qu'ils courbent enfin un front jadis altier, mais maintenant hypocrite devant la souveraineté du peuple. Ne vous laissez pas apitoyer par le ton doux et composé, par le caractère simple et tortueux de l'homme qui a soutenu et prêché la force départementale, par le signataire de pétitions en faveur du monarchisme, par le secrétaire feuillant; ceux-là, citoyens, ceux-là étaient aussi les ennemis de votre liberté; ceux-là, et l'expérience ne vous l'a que trop appris, ceux-là, dis-je, voulaient aussi l'ancien régime.

Citoyens, si la tête coupable du dernier de vos rois, du dernier de vos tyrans est tombée, tous les antagonistes de la Montagne, tous les partisans de l'ancienne Constitution s'anéantissent devant le régime républicain; ainsi le veut l'intérêt général; ainsi le veut votre propre intérêt qui en est une émanation. Citoyens, de tels hommes ne peuvent occuper les places qui sont à votre disposition. S'il en était autrement, ils vous serviraient mal, et vous attireriez sur vous une foule incalculable de maux qu'il est en votre pouvoir de prévenir. Que tous répondent à vos accusations; et s'ils ne peuvent se justifier sommairement et d'abondance, comme le fait l'homme qui n'a rien à se reprocher, hâtez-vous d'en faire justice vous-mêmes, en provoquant celle du citoyen représentant.

Ne perdez pas de vue que celui qui n'a rien fait pour la Révolution est nécessairement son ennemi, que celui-là a, par son exemple, ralenti la marche de la Révolution, que celui-là même peut être considéré comme suspect.

S'il est riche, il est nécessairement égoïste, et tout égoïste est dangereux; forcez-le à être utile au soutien de la cause commune; forcez la cupidité marchande et le fanatisme imbécile à contribuer de leur fortune à l'aliment des femmes et des enfants des malheureux sans-culottes qui sont aux frontières et qui font tout pour elle.

Ancien partisan des mesures révolutionnaires je suis glorieux de concourir à celles que le sans-culotte Guimberteau va prendre contre vos aristocrates de toutes les nuances. Au milieu de républicains tels que vous, le patriotisme s'enflamme, l'esprit révolutionnaire dévore, la chose publique prend une consistance majestueuse, inébranlable.

Patriotes, vous n'aurez plus que des triomphes : ce jour est celui d'où comptera l'ère du bonheur des sans-culottes de Blois.

Bordereau des quantités d'argent envoyées à la Convention nationale par le citoyen Guimberteau, représentant du peuple dans les départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire (1).

2 calices d'argent;
1 ciboire d'argent;
1 vase, dit aux saintes huiles.

Le tout pesant 5 marcs 3 onces 6 gros, et provenant de l'offre patriotique de la commune de Landes, district de Blois, département de Loir-et-Cher.

Nota. Faire envoyer au directoire du district de Blois, par le directeur de l'hôtel des Monnaies de Paris, récépissé de ce don.

Blois, le 10^e jour du 2^e mois de l'an II de la République française.

GUIMBERTEAU.

La Société populaire de Saint-Flour adresse à la Convention un hymne vraiment philosophique et républicain fait, par un prêtre citoyen la veille du jour qu'il s'est associé une compagne. La Convention, après en avoir entendu quelques strophes, en décrète la mention honorable et l'insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre d'envoi du comité de correspondance de la Société populaire de Saint-Flour (2).

Au Président de la Convention nationale.

« Saint-Flour, 7^e jour de la 1^{re} décade du 2^e mois de l'an II de la République une et indivisible.

« Citoyen,

« La Société populaire de Saint-Flour te prie de faire connaître à la Convention le procès-verbal qu'elle a dressé au sujet d'un hymne vraiment philosophique et républicain, dont lui a fait hommage un prêtre citoyen, la veille du jour qu'il s'est associé une compagne. Cet hymne et ce procès-verbal convaincront la Convention et la République que le peuple, dans nos montagnes, est à la hauteur de la Révolution et qu'il a secoué le joug de toutes sortes de préjugés.

« Le comité de correspondance de la Société populaire de Saint-Flour,

« P. FONTANIER; RAMEZ, secrétaire; ROBERT fils, secrétaire. »

Extrait des registres de la Société populaire de Saint-Flour, département du Cantal (3).

« Séance publique du 9^e jour de la 3^e décade du 1^{er} mois de l'an II de la République française une et indivisible.

« Le citoyen Fontanier, ex-vicaire épiscopal, demande la parole et dit :

« Je vais accomplir un des premiers devoirs de la nature. Demain mes destinées seront unies à celles d'une compagne. Les républicains montagnards de Saint-Flour, qui se sont montrés constamment à la hauteur de la Révolution, ne verront pas avec indifférence un prêtre sensible et patriote s'attacher à la société par les nœuds les plus saints de la nature et du sang. Ce serait faire injure à leur civisme et à leurs lumières, que de m'attacher à combattre, auprès d'eux, le plus absurde et le plus barbare des préjugés, consacrés jusqu'ici par l'ignorance et le fanatisme. Ils ont donné une sanction si authentique et si solennelle à l'écrit philosophique que j'ai publié, il y a quelque temps là-dessus, je me flatte qu'ils voudront bien aussi

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 319.

(2) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 764.

(3) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 764.

(1) *Archives nationales*, carton AFII 268, plaque 2257, pièce 59.

agréer l'hommage d'un hymne vraiment républicain, que je leur offre comme la nouvelle expression de mes sentiments et de mes principes. »

La Société accepte avec transport, et aux acclamations d'un peuple immense, l'hommage du citoyen Fontanier, et entend la lecture de l'hymne ainsi conçu :

Air des Marseillais: Allons, enfants de la patrie, etc.

O vous qu'en des chaînes fatales,
Retiennent des vœux insensés !
Prêtres, cénobites, vestales,
Les jours de l'erreur sont passés. *(bis)*
Laissez donc là l'hypocrisie
D'un ridicule engagement
Et que la voix du sentiment
Nous rende au monde, à la patrie.

La nature et l'hymen sont les premières lois;
Le cœur, le cœur nous dit assez nos devoirs et nos
[droits. *(bis)*

Pourquoi, par l'ouvrier suprême,
Un sexe pour l'autre fut fait ?
Pourquoi, sans un autre lui-même
L'homme n'est qu'un être imparfait. *(bis)*
Pourquoi naissons-nous tous sensibles ?
Pourquoi tous ces tendres desirs,
Ces involontaires soupirs,
Et ces penchants irrésistibles ?

La nature et l'hymen, etc.

Jurer d'éteindre la nature,
D'éteindre sa postérité,
Pour le Ciel, quelle horrible injure,
Quel crime envers l'humanité ! *(bis)*
Oui, de la sagesse éternelle,
C'est renverser tous les desseins ;
C'est fouler tous les dogmes saints
De la morale universelle.

La nature et l'hymen, etc.

Comme la nature, en silence,
Punit bien son blasphémateur !
Pour lui désormais l'existence
N'a plus de charme, de douceur. *(bis)*
Le néant dont il s'environne
Le livre à mille maux divers ;
Il rompit avec l'univers,
Et tout l'univers l'abandonne.

La nature et l'hymen, etc.

D'une âme glacée et flétrie,
Quelle peut être la vertu ?
Que peut attendre la patrie
D'un cœur éteint ou corrompu ? *(bis)*
Enfin comment faut-il qu'on nomme
L'être qui n'a point de lien ?
Sans famille est-on un citoyen ?
Est-on citoyen sans être homme ?

La nature et l'hymen, etc.

Le premier lien politique,
C'est d'être père, d'être époux.
C'est le premier tribut civique ;
Ce tribut n'est-il pas bien doux ? *(bis)*
O nous saints d'époux et de père ;
Heureux qui, sentant votre prix,
Renaît dans des gages chéris,
Dont n'a point à rougir leur mère !

La nature et l'hymen, etc.

Il est temps que de la licence,
Se termine le trop long cours,
Et qu'à la fausse continence,
Succèdent de chastes amours. *(bis)*
Français, ah ! quel heureux augure
Pour la patrie et pour les mœurs,
Quand on verra dans tous les cœurs
Triompher l'hymen, la nature !

La nature et l'hymen, etc.

Après la lecture de cet hymne, souvent interrompu par les applaudissements de la société et des tribunes, un membre prend la parole et dit :

« Citoyens, l'hommage éclatant que le peuple de cette ville vient de rendre aux principes est votre ouvrage. Il a marché à pas de géant dans la carrière révolutionnaire. A ses yeux, comme aux nôtres, tous les hommes sont frères, toutes les religions sont sœurs. Déjà, dans nos murs, les dogmes sacrés de la morale universelle ont pris la place de l'antique superstition. Je demande la transcription sur nos registres de l'hymne patriotique qui vous est offert, l'impression et l'envoi à la Convention, aux jacobins de Paris, au représentant du peuple Taillefer, à son délégué Delthil, aux administrations du département et à toutes les Sociétés populaires. »

Au milieu des applaudissements qui couvrent cette motion, un membre s'écrie : « Quel plaisir pour des âmes républicaines de voir ainsi triompher la raison et la philosophie, au moment même où nos concitoyens vont, pour la troisième fois, combattre dans la Lozère, des hordes de fanatiques ! J'appuie les propositions du préopinant, et je demande de plus que la Société assiste en masse à la célébration du mariage du citoyen Fontanier, qui aura lieu demain matin dans la maison commune ; que toutes les citoyennes ici présentes soient invitées à la cérémonie ; que notre président donne le bras à la future épouse, et qu'extrait du procès-verbal soit imprimé et envoyé avec l'hymne. »

Toutes les propositions sont adoptées à l'unanimité et par acclamation.

Certifié conforme à l'original par nous président et secrétaires de la Société montagnarde de Saint-Flour.

BORY, *ex-président*; RICHARD, *ex-vicaire*; FILLON, BALDRAM et RICHARD, *supérieur du séminaire, secrétaires*.

Relation des circonstances qui ont accompagné la célébration du mariage du citoyen Fontanier avec la citoyenne Artonne, le dernier jour de la 3^e décade du 1^{er} mois de l'an II de la République française une et indivisible.

Les membres de la Société populaire se sont réunis à 10 heures, dans le lieu ordinaire de leurs séances, et de là se sont rendus à la maison commune, pour assister à la célébration du mariage du citoyen Fontanier avec la citoyenne Artonne.

Les époux sont arrivés, suivis d'un cortège nombreux de citoyens et citoyennes. Le président et l'ex-président de la Société conduisaient l'épouse, et l'époux venait après avec deux citoyennes, vraies Montagnardes. Dès qu'ils ont paru, la salle a retenti d'applaudissements.

Fontanier dit : « Citoyens républicains, vous voudrez bien, avant tout, entendre la lecture de mon contrat de mariage avec la citoyenne Artonne. Vous le trouverez parfaitement conforme aux lois de l'égalité. La puissance maritale, reste impur de la féodalité, s'y trouve absolument anéantie. Je n'ai jamais pensé qu'une femme dût être l'esclave de son époux : communauté de biens, administration com-